Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-2026331-DE

DATE DE LA CONVOCATION :
16 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent GUÉGAN, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Laurent GUÉGAN, Patrick BATARD, Geneviève GOUJON, Emmanuel FLEURY, Delphine LE ROLLAND, Alain BEUREL, Hervé LE SOUDER, Erwan VIEL, ~~Yann MALENFANT~~, ~~Virginie LE GUILLARD~~, Sandrine LE MOINE, Eloïse BERTHO, Clément GOBIN, Laëtitia JULOU, Marie DARCHE, Aurore VINCKIER, Charlène LE SCANF, Damien ROUSSE, Benjamin LUCO.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Yann MALENFANT qui a donné procuration à Laurent GUÉGAN
Virginie LE GUILLARD qui a donné procuration à Aurore VINCKIER

Charlène LE SCANF a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026/33 Nomination des élus en tant que membres titulaires dans les structures publiques, organismes de regroupement et autres associations de réseaux des collectivités (suite)

1. Désignation de l'élu référent SIG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner un représentant élu au Comité de pilotage inhérent au partenariat relatif au Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.
Le SIG est issu d'un partenariat entre Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre er Mer et le Pays de Saint-Brieuc. Il est accessible aux agents et aux élus des 70 communes composant le territoire du Pays de Saint-Brieuc.
Il permet notamment la consultation de cartographies diverses : urbanisme, cadastre, données DGI, réseaux, randonnées, topographie. Le portail SIG permet également d'être contributeur : mise à jour de l'adressage, des destructions de nids de frelons, de l'état des routes.
Une convention précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du partenariat SIG intercommunal.
L'équipe SIG est à disposition des 32 communes membres et des Directions de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2027.

Le partenariat s'appuie sur un réseau de correspondants SIG.
Chaque commune désigne un référent élu pour siéger au Comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260623-2026331-DE

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DÉSIGNE pour représenter la commune au sein du COPIL SIG intercommunal :

SIG intercommunal	
Membre COPIL SIG	Membre CIIG
Alain BEUREL	Valérie LABROSSE

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,

Laurent GUÉGAN

MAIRIE DE PLOURHAN
22410